



## besoin de clarifications sur ce sujet bizarre

Par **cercuse**, le **24/02/2009** à **17:26**

bonjour a tous,

je m'excuse en premier pour le choix des domaines de droit que j'ai fait, je sais pas exactement ou je deverais poser cette question.

voici l'histoire.

il y a dix ans, j'ai eu des visas d'echanges pour aller aux usa. 1999 2000 et 2001.  
je quittes les usa en 2002.

j'ai essayé de repartir aux usa a plusieurs reprises on m'a tjrs refusé le visa sans me donner d'explications.

dernierement on m'a refusé le visa pour la france (sans explications) aussi pour l'italie, et la on m'a donné un explication trop bizzare qui dit (une lettre officiel) : pour des raison de securité et d'ordre public, on est dans l'obligation de vous refuser le visa....Etc

sachant biensur, que j'ai tjrs le conditions demandés par le consulat pour avoir un visa. j'ai un historique criminel NEANT ici et ailleur.....

je comprends pas et je sais pas quoi faire pour avoir plus d'information.

le consulat italien me demande de porter plainte au prés d'un tribunal en italie si jamais je veux demande une verification a propos de leur refus...

c trop compliquer pour moi tout cela, et j'aimerais avoir vos avis.

Merci bcp pour votre aide precieuse.

Par **cram67**, le **24/02/2009** à **20:33**

Vous êtes de quelle nationalité ?

Par **cercuse**, le **26/02/2009** à **18:25**

je suis Marocain

Par **cram67**, le **27/02/2009** à **10:19**

Alors, en tant que marocain, il n'y a pas de problèmes particuliers afin d'obtenir un visa de séjour pour la France.

Le motif du refus ? J'ai bien peur que vous aurez du mal à avoir la raison du véritable refus. Ca peut venir de causes nombrables...

Etes vous déjà connu de services de police à travers le monde ? Avez vous déjà eu à faire à la police ? Car le motif s'apparente bien à un refus pour des raisons de sécurité d'Etat, et dans ce cas, vous aurez bien du mal à faire changer l'administration d'avis... Et vous ne pouvez pas avoir accès, même via les tribunaux, aux fichiers car ils sont classés secret défense... donc aucune motivation à donner au refus (si c'est ce cas là bien sûr !).

Je ne verrai pas pourquoi un marocain n'aurait pas un visa de touriste en France, à moins que vous ne présentiez pas toutes les garanties nécessaires au retour dans votre pays à l'issue de votre séjour...

En cherchant bien, je suis persuadé que vous arriverez à trouver le motif du refus, ...